



PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 14, pris au bureau.  
Francs 13, francs à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Nouvelles d'Alger. — Incendie considérable à Paris. — Réflexions sur l'alliance commerciale entre les États-Unis et la Prusse. — Situation militaire des carlistes en Espagne. — Levée du blocus de St-Sébastien. — Chambre belge. — Correspondance. — Variétés. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE.

Paris, le 13 décembre. — Une dé pêche de Toulon, datée d'Afrique le 28, annonce ce qui suit :  
« M. le duc d'Orléans est au camp du Figuier depuis avant hier. Il se porte très bien. »

« L'avant-garde, commandée par le général Oudinot, s'est portée en avant, le 26 à midi, pour aller occuper le camp de Tlélat, précédemment tracé par le général Trézel, et situé à six ou sept lieues d'Oran. »

« Toute l'armée se met en marche aujourd'hui pour s'y rendre. »

« L'ennemi avait allumé des feux près de notre camp, mais on ne parle d'aucun engagement. »

« Il ne paraît pas qu'il y soit en force, ni qu'Abdel-Kader y soit en personne. »

« Un effroyable incendie s'est manifesté hier matin, rue du Pot-de-Fer, n° 14, dans les vastes ateliers de M. Perrotet, brocheur-satineur. »

Tout ce que renfermaient les ateliers de brochage et les vastes magasins où étaient déposés une multitude de livres appartenant à plusieurs maisons de librairie de la capitale a été la proie des flammes. A l'extrémité de l'un de ces derniers magasins, se trouvait celui de M. Jouy, épicière en gros, qui communique de l'intérieur au corps de logis qui donne sur la rue du Pot-de-Fer. Une partie de ce dernier magasin n'a pu être préservée, mais on est parvenu à fisoler du corps de logis situé sur la rue du Pot-de-Fer et d'un autre magasin contigu où se trouvaient plusieurs tonnes d'huiles et de trois-six.

Le dommage causé est, dit-on, incalculable. Là, en effet se trouvaient amoncés une multitude d'ouvrages de prix, et l'on cite parmi les libraires qui ont le plus souffert, MM. André, Lebigne, Perrotin, Furne et Gosselin, Ambroise Dupont, Méquignon-Marvis, Michaud, M<sup>me</sup> veuve Lenormand. On assure que les clichés du grand ouvrage de M. Sirey sont fondus; et que ce juriconsulte éprouve une perte de 100,000 fr. Ce sinistre a également atteint beaucoup d'exemplaires de la collection de jurisprudence connue sous le nom de *Journal du Palais*, dont la perte est évaluée à 150,000 fr. au moins. Parmi les ouvrages dévorés par les flammes se trouvait, dit-on, la belle édition de *Walter-Scott* de MM. Gosselin, Furne et Perottin, ainsi que les mémoires de Lacédaire, mais, au milieu d'une pareille catastrophe, cette dernière perte mérite à peine d'être mentionnée.

M. Raspail devait faire le trajet de Paris à Rouen escorté de la gendarmerie. Mais, dans la journée de mardi, des démarches faites par le neveu du prisonnier, auprès du ministre de l'intérieur, ont eu pour résultat d'obtenir que M. Raspail se

rendrait à Rouen en pleine liberté, à sa guise et sous la garantie de sa parole. L'ordre de libre départ étant arrivé à 5 heures de l'après-midi, M. Raspail est monté à 6 heures en diligence, et est arrivé avant-hier, 9, à Rouen, où il s'est empressé de se mettre à la disposition du parquet. C'est à Bicêtre qu'il a été écroué. L'un des membres de la commission des prisons, M. Lecomte, s'est empressé à procurer à l'honorable écrivain toutes les douceurs compatibles avec le régime de la captivité. Il paraît que M. Raspail est dans l'intention de plaider lui-même sa cause.

« La cour royale de Rouen, jugeant correctionnellement, a réduit à six mois la peine de l'emprisonnement à deux ans prononcée contre M. Raspail par la cour royale de Paris, pour insultes à la personne de M. Zucchiacomi, juge d'instruction au tribunal civil de première instance de la Seine, elle l'a également déchargé de la surveillance de la haute police qu'il devait encourir à l'expiration de sa peine. »

« On écrit de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg* : « Le projet des Etats-Unis ayant pour objet de se réunir au système de douanes prussien inspire ici le plus grand intérêt, on le considère comme le précurseur d'une grande prospérité commerciale pour l'Allemagne. La France et l'Angleterre ne resteront pas long-temps en arrière; ils n'attendront pas que l'Allemagne les mesure de la même aune dont elles l'ont mesurée si long-temps. La France modèrera son droit d'entrée sur le bétail et les toiles, pour pouvoir conserver le débouché de l'Allemagne pour ses vins et ses soies. L'Angleterre reformera sa loi sur les grains, baissera ses droits d'entrée sur les produits et les fabricats allemands, pour éviter une augmentation des droits d'entrée en Allemagne sur ses cotons, ses fers, etc. L'Amérique septentrionale et l'Allemagne sont les plus grands débouchés des produits des manufactures anglaises, on peut admettre qu'ensemble elles en consomment le tiers. Elles ont toutes deux intérêt à ce que l'Angleterre baisse ses droits d'entrée sur les produits étrangers, et si elles s'entendent pour l'y obliger, il pourrait bien arriver que ce pays aussi se trouve enfin engagé de son côté à se rapprocher du principe de la liberté du commerce qu'il prêché aux autres sans le mettre en pratique lui-même. »

« On assure que le gouvernement américain reconnaît la communauté de ces intérêts, et l'importance d'une réunion plus intime au traité commercial allemand, et que l'envoi de M. Wheaton a pour but d'en tirer parti. Mais ce gouvernement a encore des projets plus vastes, et auxquels sa réunion au système

de douanes ne sert que d'achèvement. Il a reconnu que la complication qui existe dans l'économie des nations exige une grande mesure, que la contradiction qui existe entre la théorie à la pratique ne peut plus exister, qu'il est temps que ceux qui ont intérêt à contraindre l'Angleterre à changer son système de douanes doivent se réunir. Elle a donc l'intention de faire adopter l'idée de la réunion d'un congrès commercial permanent européen-américain, qui se composerait de députés de toutes les puissances qui le trouveraient utile, afin de délibérer sur les avantages de concessions réciproques et de communiquer le résultat des discussions non-seulement aux gouvernements qu'elles regardent, mais à tout le monde. »

« M. Marc-Carthy, l'un des débris de l'armée impériale, membre de la Société de géographie de Paris, est mort ce matin, à la suite d'une longue maladie, amenée par des travaux assidus. »

« M<sup>me</sup> Longayeron avait fait placer au-dessus de sa porte un écusson sur lequel on lisait ces mots en lettres dorées : « Modes, rue de la Michaudière, n° 4. » Avant-hier entre 7 et 8 heures du soir, cet écusson a été enlevé et remplacé par un placard sur lequel les voleurs ont tracé cette inscription : A bon vin il n'y a pas besoin d'enseigne. »

« On lit dans un journal de Bordeaux : « Depuis quelque temps on savait que sous des habits d'homme, une jeune Anglaise servait de factotum aux partisans de don Carlos, réfugiés à Londres. Le télégraphe, aurait dit-on, signalé son départ de Londres pour Bayonne. On l'attendait dans cette dernière ville, lorsque, dimanche soir, M. Lassime, commissaire central est parvenu à s'emparer de cet agent femelle qui, sous le nom de Jones Thomas Stanley, comme voyageur, habitait l'hôtel où il n'était installé que depuis la veille; beaucoup de papiers ont été saisis et remis aux mains de M. le procureur du roi. »

Voici, d'après le *Mémorial bordelais* du 9 décembre, la situation militaire des carlistes en Espagne :

« Depuis quelque temps, aucun mouvement important n'a eu lieu dans les provinces ravagées par la guerre civile. Voici en peu de mots la situation des différents corps carlistes. Il n'est pas sans intérêt d'être bien fixé sur ce point. »

« L'armée d'opération, qui est sous les ordres du général comte de Casa Eguita, conserve ses positions aux environs d'Estella; toutefois elle s'approche souvent de Vittoria, et se porte tantôt sur l'Ebre, du côté de Haro, tantôt sur les alentours de Bilbao, pour protéger des combinaisons militaires assez difficiles à saisir. Le général de division Itu-

empotent les braves des spectateurs dans le tempête des dernières mesures.

Paris a fait cette fois comme Rossini, et lui a arrangé sur cette idée : « Donnez-nous un nouvel opéra », un *crescendo* à sa manière.

Nous vous tenons donc, merveilleux Protée! Vous vous raillez de nous par votre silence, mais nous savons bien que vous avez d'admirables chants à nous faire entendre; vous n'échapperez pas à cette clameur universelle; le monde vous demande aujourd'hui encore un chef-d'œuvre, il nous le faut; quand un peuple de Grèce ou d'Italie désignait un de ses grands sculpteurs ou de ses grands peintres pour lui représenter quelque héros ou quelque dieu, leur génie ne luttait pas long-temps contre cette élection glorieuse.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

*La plaignante* : Monsieur le président, voulez-vous bien avoir la bonté de dire à Monsieur de me rendre mon car-briolet?

*Le prévenu* : Ma foi, Madame, je ne l'ai pas dans ma poche.

*La plaignante* : Il ne s'agit par de plaisanter, vous n'ignorez pas que vous me l'avez emporté.

*Le prévenu* : Pas du tout, c'est vous qui me l'avez apporté vous-même.

*La plaignante* : Pour me le vendre, et vous l'avez gardé pour vous.

*Le prévenu* : Du tout, je l'ai vendu.

*La plaignante* : Et vous avez mis l'argent dans votre poche.

MUSIQUE. — On a donné ces jours passés à Paris, une première représentation de la *Norma*, du célèbre Bellini, enlevé à la fleur de l'âge, à l'art musical dont il était déjà l'une des gloires. Voici le jugement que porte le *Journal des Débats* sur le mérite de la *Norma* :

En somme, les morceaux de cet opéra qui ont produit le plus d'effet, sont l'introduction, la prière de Norma, le duo et le trio formant le final du premier acte. Puis au second, le duo des deux femmes et le final. Cet ouvrage de Bellini, où il se trouve à mon sens des inspirations plus fortes, plus grandes et plus dramatiques que dans ses autres compositions, offre aussi dans son ensemble les mêmes défauts. L'instrumentation est faible; il s'y rencontre des morceaux insignifiants et négligés, le récitatif y est trop abondant et le ton des différentes parties de l'ouvrage n'est pas assez varié. Du vivant de l'auteur, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de dire en me servant d'une comparaison tirée d'un autre art, que c'était un faiseur d'esquisses et qu'il ne prenait pas le temps d'achever un tableau. Norma, quoique plus soignée que ses autres productions, n'a cependant point été étudiée dans toutes ses parties, comme ce sujet méritait de l'être.

Et malgré les heureuses inspirations que Bellini a eues en les composant, je persiste à croire, comme je l'ai dit, que l'ouvrage le plus complet de ce musicien est la *Somnambula*. Le style mieux approprié au sujet par cela même est plus un. Les lacunes causées par des morceaux faibles et insignifiants, y sont moins grandes, et enfin le final du premier acte me semble ce que Bellini a écrit avec le plus de soin.

On doit faire cas du mérite qu'a eu Bellini de ne pas

suivre servilement la manière rossinienne. C'est un mérite réel chez lui; car c'était un homme simple, de première impulsion, et fort peu disposé à faire les choses par calcul.

ROSSINI. Il se trame depuis quelque temps à Paris une nouvelle conspiration. Mais cette fois l'odieuse politique n'y est pour rien. Il s'agit d'obtenir de Rossini une partition nouvelle. Voici ce que porte un journal à ce sujet :

« On a commencé par le déterminer à consentir à la reprise du *Siège de Corinthe* et le grand maître s'est laissé prendre au piège. Il a conseillé lui-même des coupures pour éviter des lenteurs et leur mise en scène trop compliquée. »

Cette représentation a été un vrai triomphe. Depuis ce jour là Rossini n'a plus de repos. Paris tout entier est entré dans le secret du complot. Ce n'est autour de l'admirable compositeur qu'un long applaudissement, avec l'invitation d'écrire quelque nouvelle œuvre et de se faire applaudir encore. Tous les journaux, d'accord cette fois, ont répété, comme un chœur bien discipliné : Maître, encore un opéra! Il n'est pas un salon qui n'accueille Rossini de cette prière; il la retrouve dans toutes les conversations, dans tous les saluts, dans tous les regards. Artistes, dilettanti, femmes jolies et spirituelles, hommes d'affaires, hommes d'argent ou de politique, répondent aujourd'hui musique à Rossini, quoiqu'il veuille dire.

Souvent, dans un brillant final de ses opéras, il se plaît à faire répéter une mélodie charmante, d'abord par les premiers chanteurs, puis les chœurs s'en emparent à leur tour, elle revient aussi à l'orchestre, où les groupes d'instruments se la renvoient, en se jouant, jusqu'à ce que chanteurs, orchestre et choristes éclatent tous ensemble et

ralde est aujourd'hui en Navarre de retour de son expédition manquée en Aragon; nous disons manquée, parce que le général Eguia a été obligé de le rappeler aussitôt l'arrivée de la légion anglaise au quartier-général de Cordova, les carlistes s'apercevant qu'il leur était indispensable d'avoir des forces imposantes réunies sur ce point.

Don Carlos, don Sébastien, et la cour carliste, se tiennent tranquillement à Ognate où ils se proposent de passer l'hiver. C'est de là que nous recevons cette Gazette officielle, dont les numéros, jusqu'à ce moment, ont offert si peu d'intérêt. La division des Castellans, commandée par le général Gomez, est souvent en mouvement; c'est elle qui a voulu attaquer la tête du pont de la Bidassoa, entreprise repoussée par le gouvernement français, en vertu du droit stipulé par d'anciens traités; c'est elle aussi qui, après s'être rendue maîtresse du fort d'Arrambarri, sous le canon de Saint-Sébastien, tente actuellement de resserrer les lignes de cette place, profitant de l'abandon criminel où se trouve réduite la citadelle de St-Sébastien, qui n'a ni munitions, ni vivres, ni ressources d'aucune espèce, à part une assez faible garnison.

Depuis que la division anglaise a quitté les environs de Bilbao, les carlistes se sont décidés à entreprendre sérieusement le siège de cette ville importante: le général du génie Montenegro dirige les travaux de ce siège.

D'un autre côté, Guergué est de retour en Navarre, venant de la Catalogne, avec ses bataillons navarrais; il a cependant laissé en Catalogne les deux bataillons des guides commandés par Latorre. Guergué, après avoir excité les habitants à former un noyau d'armée assez fort pour tenir provisoirement la campagne, a conduit en Navarre 5,000 Catalans; qui doivent prendre position à Ognate, et s'instruire sous la direction des officiers qui formaient le bataillon sacré. Une fois en état, ils repartiront, dit-on, pour la Catalogne, escortant leur généralissime l'infant don Sébastien.

En Aragon, Quilez et Cabrera commandent des bandes assez considérables; Mérino, malade par suite d'une chute de cheval, fait agir ses lieutenants Cuevillas et Villalobos, qui sillonnent toujours la Castille. Il vient d'envoyer au prétendant un escadron de cavalerie d'élite qui sert au prince de garde d'honneur. Cet escadron est fort de 140 hommes.

Nous apprenons que les carlistes se proposent de nouveau d'attaquer violemment les christinos qui gardent la tête du pont de la Bidassoa, près de Béhoie. On élève de nouveau des retranchemens en deçà d'Irun dans ce but. Nous verrons ce que l'autorité de Bayonne décidera.

#### On lit ce soir dans le Journal de Paris:

Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 10 décembre, annonce que le blocus de Saint-Sébastien a été levé par suite d'un mouvement d'Espartero et de Jauregui sur Onate.

Une dépêche télégraphique de Narbonne, en date du 8, annonce que Mina est entré en campagne le 2.

Le général Alvarès commande à Barcelonne pendant son absence.

Le 3, 444 hommes et 17 officiers, venant de Lisbonne, ont débarqué à Barcelonne ainsi que 308 tirailleurs de Malaga. Ils ont été reçus avec enthousiasme.

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 15 DECEMBRE.

Le sieur Dupré (J.-B.-P.-J.), receveur de l'enregistrement des actes civils à Bruxelles, et secrétaire du conseil de la caisse de retraite, est destitué de ses fonctions.

Le sieur Lefort, contrôleur du cadastre en dis-

**Le prévenu:** Encore du tout, il m'a servi à payer mes dettes.

**La plaignante:** Un cabriolet tout neuf!

**Le prévenu:** Oh! oh! tout neuf!

**La plaignante:** N'y a pas de oh! oh! C'était ma dot, mon cadeau de mariage, et d'ordinaire on ne donne pas du vieux pour ça.

**Le prévenu:** Oh! oh! Ce cher cabriolet n'avait pas la voie.

**La plaignante:** Par exemple: on n'avait pas pu l'établir à moins de 510 francs.

**Le prévenu:** Bon enfant tout-à-fait que celui qui en aurait donné ce prix là: au surplus vous m'avez dit: «Faites pour le mieux, mon cher monsieur.» Et moi je l'ai vendu 350 fr. que je ne renie pas; le boucher qui les a comptés est encore là pour le dire.

**La plaignante:** C'est une horreur! mais encore je ne les ai pas vu ces 350 francs.

**Le prévenu:** C'est vrai, puisqu'ils ont désaltéré mes créanciers; mais écoutez, si vous voulez remettre l'affaire à 6 mois d'ici, je vous aurai payé tout: et nous resterons toujours bons amis.

**La plaignante:** Non pas, non pas, il me faut de l'argent tout de suite.

**Le prévenu:** Ah! bien, je vous en défie.

Le tribunal met fin à cette vive discussion en condamnant le prévenu d'abord à 45 jours de prison pour abus de confiance, puis au paiement d'une somme de 350 fr. à titre de restitution, puis enfin, à celle d'une autre somme de 50 fr., à titre de dommages intérêts, et en fixant à 6 mois la durée de la contrainte par corps.

ponibilité, détaché dans la province de Namur, est démissionné de ses fonctions.

Le sieur Boyens (Ch. J. R.), ancien contrôleur intérimaire du cadastre, actuellement receveur des contributions directes et accises à Thielt, est démissionné sur sa demande et remis en disponibilité. (Moniteur.)

— La sérénade que la Grande-Harmonie donnera le 16, au roi, doit avoir lieu à 5 heures du soir, et se composera des morceaux suivans: 1° Ouverture de Hansbélting; 2° pot-pourri de la Juive, arrangé par Snel; 3° pot-pourri de Lestocq, arrangé par le même.

Plusieurs journaux ayant annoncé que M. Ghys, violoniste distingué, était atteint d'une ophthalmie intense, il nous prie de rectifier cette nouvelle; il n'a jamais eu qu'un œil enflammé, et il en est entièrement guéri. Il demande cette rectification afin de rassurer ses parens et ses amis, et d'arrêter les mauvais effets d'un bruit qui lui cause beaucoup de tort dans les relations qu'il vient d'établir pour donner plusieurs concerts dans nos principales villes.

### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 15 décembre. — M. Lejeune propose un rapport sur le projet de loi relatif aux budgets provinciaux.

La chambre en ordonne l'impression.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de péréquation cadastrale.

M. Dubus aîné continue les observations qu'il avait commencées dans la séance d'hier, et signale les surtaxes que les agens du cadastre ont imposées à la province du Hainaut et notamment à la ville de Tournay. Il soutient qu'il est indispensable de nommer une commission de révision pour examiner les diverses réclamations faites contre les opérations cadastrales.

M. le ministre des finances propose par motion d'ordre de décider maintenant si la mesure sera provisoire ou définitive. La conviction des membres de la chambre doit être formée maintenant.

M. Liedts demande à être entendu comme rapporteur de la section centrale.

M. Gendebien pense qu'avant d'entendre aucun autre orateur il faut voter sur la proposition qu'il a faite dans le principe quoique le temps de la discussion n'ait pas été entièrement perdu, puisque la discussion aura démontré qu'il est nécessaire d'examiner de plus près les opérations cadastrales.

Après quelques observations, la chambre décide qu'on épuisera la liste des orateurs et qu'on entendra le rapporteur de la section centrale, avant de clore la discussion.

M. Pirson prononce un discours écrit contre le projet.

M. Liedts, rapporteur de la section centrale ranime toute la discussion, et cherche à réfuter les attaques dont la loi a été l'objet.

Une courte discussion s'engage ensuite sur la clôture, qui est vivement demandée et prononcée.

La chambre ordonne ensuite l'impression des divers amendemens qui ont été déposés par plusieurs membres.

M. le président: Demain à midi, la chambre se rendra en corps au Te Deum; nous aurons séance immédiatement après.

La séance est levée à 5 heures. Demain séance publique à 2 heures.

### LIEGE, LE 16 DECEMBRE.

ENCORE UN MOT SUR LE PROJET RELATIF AU BÉTAIL ÉTRANGER.

La loi relative à l'entrée des bestiaux sera, sans doute, l'un des premiers objets qui attireront l'attention du sénat. Nous n'avons point l'espérance de voir cette branche de notre législation rejeter un projet adopté par la chambre des représentans, car c'est là que le commerce et la petite propriété trouvent encore ses plus chauds défenseurs. Cependant, il y a parmi nos sénateurs des hommes qui connaissent les intérêts de l'agriculture et les habitudes des habitans de nos communes rurales, tout aussi bien que le député de Waremme, M. Eloi. Peut-être seront-ils plus frappés des vices de la loi en question que nos représentans eux-mêmes, fatigués par cinq ou six jours de discussions animées: on sait qu'alors l'attention est comme éblouie, et les argumens les plus solides passent quelquefois inaperçus, ou du moins perdent une partie de l'influence qu'ils auraient pu exercer dans l'état ordinaire des esprits. On peut donc encore espérer de voir amender l'œuvre de M. le ministre des finances dans quelques-unes de ses dispositions.

Nous venons de parler d'argumens qui n'avaient point obtenu dans la chambre le succès qu'ils méritaient. Parmi ceux-là, il faut citer celui de M. Verdussen, relativement au déchet que subit le bétail après l'abattage. On sait que la valeur de ce déchet fut d'abord contestée, l'observation de l'honorable député d'Anvers parut si forte que les prohibitionnistes ne trouvèrent rien à lui opposer que d'ignorantes dénégations, et il s'est trouvé pendant que si les calculs de M. Verdussen pouvaient être taxés d'inexactitude, c'était pour n'avoir

point porté assez haut le déchet dont on avait entrete nu la chambre. Nous avons, nous-même, dans le cours de la discussion, fait connaître approximativement la valeur de ce déchet, nous croyons pouvoir le calculer aujourd'hui avec un plus grand degré d'exactitude.

Un bœuf de 650 k<sup>o</sup> ne donne en viande que 375 k<sup>o</sup>, hors desquels il faut encore déduire 75 k<sup>o</sup> de graisse et d'os, qui ne rapportent que la moitié du prix de la viande, il ne reste donc de l'animal qu'une valeur de 338 k<sup>o</sup>.

M. Rodenbach a objecté qu'on vendait le cuir de l'animal, et cela est vrai; ce cuir pèse de 40 à 45 k<sup>o</sup>, et se vend 62 c. le k<sup>o</sup>. C'est encore à peu près la moitié du prix de la viande. Supposons un cuir de 40 k<sup>o</sup>: ce sera donc, pour le propriétaire, comme si l'animal lui eût donné 20 k<sup>o</sup> de viande de plus, et en les ajoutant aux 338 k<sup>o</sup>, susdits, on en obtiendra 358.

Les entrailles se vendent aussi 5 frs., ce qui fait encore environ 4 k<sup>o</sup> de viande à ajouter aux 358 k<sup>o</sup> ci-dessus, donc en total 362 k<sup>o</sup>.

Ainsi un bœuf sur pied pesant 650 k<sup>o</sup> et payant un droit d'entrée de 10 centimes par k<sup>o</sup>, c'est-à-dire, 65 francs, ne donne en viande, après abattage, que 362 k<sup>o</sup>; répartissant ces 65 francs sur ces 362 k<sup>o</sup>, on trouvera que c'est en réalité un impôt d'environ 17 centimes par k<sup>o</sup> ou 25 p. c. qui frappe gros le bétail étranger.

Certes en présence d'un chiffre pareil, nous pensons qu'il serait difficile de soutenir encore que la viande ne subira aucune augmentation de prix. Si cela arrivait, si la viande restait au taux actuel, il faudrait attribuer ce fait à la fraude qui aurait su éluder le droit, et alors quelle serait l'utilité de la loi? — C'est là, du reste, un résultat auquel nous ne croyons pas: déjà on la vu, sur la seule menace faite par le projet, la viande a haussé de prix à Bruxelles.

Aujourd'hui à 11 heures, un Te Deum a été chanté à l'église cathédrale. Les autorités constituées ont assisté à cette cérémonie, qui avait attiré une foule considérable.

Hier, à l'occasion de l'installation de l'université, l'hôtel de ville et les bâtimens de l'université ont été brillamment illuminés. Au dessus du fronton de la salle académique, on lisait cette inscription: *Liège, à l'instruction publique*. Beaucoup de monde s'était porté vers la place du marché et celle de l'université.

Les journaux anglais du 12 ne contiennent aucune nouvelle importante. Le Globe se dit autorisé à dire qu'il n'y a rien de vrai dans le bruit qu'on a répandu, que lord William Bentinck devait aller remplacer lord Howard de Walden à Lisbonne.

Une réunion de négocians, d'industriels et de propriétaires notables du Brabant et des Flandres, a eu lieu à Bruxelles, il y a peu de jours: il a été pris la résolution de convoquer à Gand, et cela très prochainement, une réunion plus générale des fabricans et négocians liniers des diverses parties du royaume, afin de nommer une commission chargée de la rédaction des statuts d'une Société anonyme pour la conservation, l'encouragement et le progrès de l'industrie linière.

M. Lesbroussart est parti pour occuper à Liège son poste à l'université. La place d'administrateur général de l'instruction publique est remplie par interim par le secrétaire de ladite administration; l'on croit que pour le commencement de l'année 1836, cette place sera supprimée et formera une division au ministère de l'intérieur. (Ind.)

On lit dans le Journal du Commerce d'Anvers:

« Avant-hier, à la réunion mensuelle des amis du spectacle, il a été constaté que les recettes pendant le troisième mois de l'année théâtrale avaient été encore une fois bien au-dessous des dépenses. Le déficit total pour les trois mois d'exercice s'élève déjà à 9,000 et quelques francs, de sorte que le capital de 20,000 francs avancé par les sociétaires se trouve presque absorbé de moitié.

— On lit dans un journal de cette ville:

« Plusieurs chasseurs s'étaient réunis dimanche dernier pour faire une chasse au loup dans les environs de Quareux, commune d'Aywaille. Deux de ces animaux, un louve et un loup, ont été tués. Les agriculteurs et les paysans des environs se félicitent de cet heureux résultat; car, comme nous l'avons déjà dit, non-seulement le loup dépeuple une chasse de gibier, mais il s'attaque encore aux chiens, aux moutons, aux vaches, etc. Depuis longtemps un bœuf de quatre ans, attaqué par des loups, est mort des blessures qu'il avait reçues.

« Les autorités, loin d'apporter le moindre obstacle à des chasses de cette nature, devraient au contraire les encourager. S'il n'y a plus aujourd'hui

de prime pour celui qui tue un loup, qu'on l'aisse au moins quelque latitude pour se débarrasser d'hôtes aussi dangereux. »

#### AFFAIRES D'ALGER. — DERNIÈRES NOUVELLES.

Les journaux de Toulon nous ont apporté les nouvelles venues d'Oran par la corvette l'Agathe. Elles sont en date du 25 seulement, et contiennent quelques détails curieux sur le départ de l'expédition et sur l'état des esprits dans l'armée.

Oran, 25 novembre.

Tous les préparatifs de départ sont terminés, et le corps d'armée de l'expédition se mettra en route dans la nuit du 25 au 26. Le rendez-vous général est au camp retranché du Figuier. C'est de là qu'on se dirigera vers Mascara par le Tlélat et le Sig. Les troupes qui étaient restées en ville partent aujourd'hui pour rejoindre le camp : il ne reste ici que 600 hommes environ.

L'organisation des brigades n'est pas encore reconvenue. Nous savons seulement que le général Oudinot commande la première, le général d'Arlandes la seconde, et le général Perregaux la troisième. M. le duc d'Orléans restera près du maréchal Clauzel, ou commandera à sa volonté une des ces brigades.

L'état sanitaire de l'armée est parfait, et le plus vif enthousiasme se manifeste de toutes parts, on va à Mascara comme à une partie de plaisir, et l'ardeur des troupes est le précurseur de la victoire. Toutes les précautions ont été soigneusement prises pour que nos soldats ne manquent de rien. Les vivres et munitions qui suivent l'armée lui permettront de tenir une campagne d'un mois, même alors qu'on ne trouverait rien dans les douars des tribus.

On dit ici qu'Abdel-Kader a reçu des secours considérables en hommes et en munitions, de l'empereur de Maroc.

Le maréchal Clauzel craignant sans doute que l'émir ne profitât de l'éloignement de nos troupes pour tenter un coup de main sur Mostaganem et sur Arzew, vient de donner des ordres pour que la garnison de ces deux villes fût renforcée et ravitaillée. En conséquence, le bateau à vapeur le Styx est parti avec deux cents hommes et des munitions.

Le bateau à vapeur la Salamandre a été expédié de Rasgoun avec de l'eau, des provisions de bouche, des munitions et des outils pour les troupes qui occupent cette position.

Les vaisseaux le Scipion et la Ville de Marseille et la corvette la Caravane, qui allaient partir pour la France, ont reçu contr'ordre; ces bâtimens sont retenus ici, et il est probable qu'ils attendent le retour de l'expédition de Mascara. Ils doivent fournir, ainsi que tous les bâtimens qui sont au mouillage, des détachemens qui prendront part à l'expédition ou garderont les postes intérieurs ou extérieurs de la ville, concurremment avec le peu de troupes qu'on y laisse. Il est même probable qu'on fera croiser un vaisseau devant Arzew, et que quelques bâtimens de guerre se tiendront le long de la côte pour surveiller les mouvemens des Arabes. »

Liège, le 16 décembre 1835.

#### MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Vous avez rendu compte, dans le N° de votre journal, d'un événement arrivé le 9 de ce mois, à quatre pêcheurs, qui ont failli périr dans la Meuse vis-à-vis de la Batte en cette ville, et vous avez signalé les noms de plusieurs personnes qui s'étaient pressées de porter des secours à ces malheureux.

Comme vous avez négligé de parler d'autres personnes qui se sont aussi pressées d'exposer leur vie pour voler au secours des mêmes pêcheurs, je crois devoir vous prier de rectifier cette omission.

Les sieurs Servais Pannay, âgé de 28 ans, marié, Jean Jacques Joseph Deltour, âgé de 21 ans, célibataire, et Jean Joseph Riguel, âgé de 23 ans, aussi marié, tous trois domiciliés à Ougrée, montaient une nacelle, partie de la rive gauche de la Meuse, qui a retiré de l'eau le vieux Michel Pirlomolin, et Joseph Donnay. Je dis que ces généreux citoyens ont exposé leur propre vie, parce que la force du courant, les a entraînés jusque contre le gros bateau de M. Joiris, mis à l'ancre au milieu de la Meuse, et la nacelle qu'ils montaient a éprouvé un choc si violent qu'elle a aussi failli chavirer.

Veillez donner de la publicité à la présente et agréer mes salutations.

(Un abonné.)

Liège le 16 décembre 1835.

Aux mêmes,

Votre feuille de ce jour annonce qu'une jeune fille a glissé sous la roue d'une voiture en descendant la rue derrière le palais, qu'elle a été grièvement

blessée; et qu'on ne peut accuser de ce malheur que le verglas dont le pavé était couvert.

Sans vouloir accuser personne et en admettant que cette cause ait contribué à la chute de cette infortunée, je crois qu'il est, aux accidents de ce genre, qui ne se renouvellent que trop souvent derrière le palais, une cause plus directe et malheureusement plus permanente que le verglas, je veux parler de l'encombrement continu de cette rue, et il n'est personne, n'y eût-on passé qu'une fois, qui n'en eût été témoin.

Cette rue n'est-elle pas en effet de toutes les rues de Liège, et l'été comme l'hiver, la plus fréquentée par les voitures de toute espèce? N'est-ce pas par là que passent chaque jour, ces douze diligences qui vont et viennent entre Liège et Bruxelles, et qui doivent arriver en ville; ces lourds chariots de marchandises et de denrées nécessaires à l'approvisionnement de notre ville? N'est-ce pas par cette rue que, du matin au soir et sans interruption, montent et descendent ces tombereaux à houille, qui alimentent nos foyers ou se rendent à la Meuse, cette rue enfin n'est-elle pas le passage obligé, la seule communication du roulage et du commerce de transit entre Anvers et l'Allemagne?

Et cependant c'est une des rues les plus étroites de la ville, et dans toute sa longueur, c'est à peine si deux voitures peuvent s'y rencontrer sans se heurter, et même sans heurter les passans; après cela faut-il s'étonner que chaque semaine il y arrive des malheurs, et que chaque semaine, chaque jour.

Les communications soient interceptées, pendant dix heures, par des embarras de voitures? A cela y a-t-il un remède, et qui peut, qui doit l'employer? La réponse est facile, car, à mon avis, il ne suffit pas de travailler sans relâche à l'embellissement de la cité, il faut aussi songer à la sûreté des citoyens, et surtout répartir, autant que possible, les agrémens entre ses divers quartiers. Mais jusqu'à présent si l'on a créé des promenades, construit des quais, élargi et percé des rues, si l'on parle d'élever des monumens, et d'ouvrir des communications nouvelles, si en un mot, on rivalise de zèle et d'activité et si pour tout cela on trouve du tems et de l'argent, c'est pour embellir votre beau quartier du Sud, c'est pour vous entourer de luxe et de jouissances, vous heureux habitans du Midi, tandis que pour nous, pauvres Parisiens du Nord, l'on n'a pas même un projet!... je me trompe, messieurs les rédacteurs, depuis trente ans, il existe un projet d'élargissement de la rue derrière le Palais (du moins on l'a dit), mais depuis trente ans, cette rue n'a changé ni d'aspect ni de limites; elle est aujourd'hui comme alors étroite, sale et dangereuse, et ce n'est qu'en tremblant et après avoir épié pendant une heure, un instant favorable, que les malheureux habitans de ce quartier se hasardent dans la rue, pour gagner en courant, à travers chevaux et voitures, le couloir infect qui les conduit au palais!...

Voilà, M. le rédacteur, où nous en sommes réduits, et cependant si l'administration daignait jeter un regard favorable sur nous, si elle voulait acquiescer des titres à la reconnaissance de milliers de personnes que le commerce, l'industrie et les affaires, font passer chaque jour dans notre rue, il ne faudrait pas faire de bien grands sacrifices, pour faire disparaître une cause permanente de désagrémens et de malheurs, car, dans plus d'un endroit, la rue Derrière le Palais est bordée de vieilles maisons, dont l'acquisition serait peu coûteuse, et alors tout en applaudissant aux constants efforts de l'administration pour l'embellissement de la ville, nous aurions encore à lui voter des remerciemens pour le soin qu'elle prendrait de notre sûreté personnelle, et nous dirions *beatus ille qui miscuit utilè dulci*.

Agrérez, M. le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un habitant de la rue Derrière le Palais.

#### ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 11 décembre.

Naissances: 3 garçons, 5 filles.

Mariages 11, savoir: entre Nicolas Joseph Herbineau, journalier, à Momalle, et Marie Barbe Macherot, journalière, sur la Fontaine. — Jean Lambert Mavet, maçon à Fléron, et Anne Marie Fréson, domestique rue sous la Tour. — Jacques Joseph Ransy, armurier, rue Porte d'Amersœur, et Marie Catherine Heusse, domestique, sous la Tour. — Jean Joseph Delvaux, cabaretier, rue de l'Épée, et Marie Anne Sluse, cabaretière, même rue. — Jean Girard Palante, armurier, rue Saint-en-lale, et Marie Jeanne Antoinette Louise Masset, sans profession, même rue. — Louis Joseph Dambienmout, ébéniste, faubourg Sainte Marguerite, et Marie Anne Joseph Lambillon, marchande derrière le Palais. — Hubert Joseph Lejeune, tailleur, rue Entre-deux-Ponts, et Marguerite Winyandy, journalière, rue des Tanneurs. — Antoine Ditiier, cordonnier rue des Ecoles, et Anne Joseph Canvasse, journalière, faubourg Saint Léonard. — Jean Joseph Darmon, houlleur, rue du Calvaire, et Marie Anne Colart, journalière, même rue. — Henri Durieux, journalier, rue des Ecoles, veuf de Marguerite Desams, et Marie Elisabeth Charlier, journalière, rue Grand Henri. — Toussaint Joseph Louis, journalier, en Boche, et Marie Jeannette Brabant, journalière, même rue.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir: François Ansay, âgé de 76 ans, sans profession, rue Dragon d'Or, veuf de Marie Anne Hanon. — Gilles Hubert Joseph Dupont, âgé de 73 ans, manœuvre, rue Grande Bèche, époux de Marie Françoise Rendaxhe. — Angelique Quintin, âgée de 21 ans, journalière, derrière les Potiers.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeudi 17 décembre, L'AMI GRANDET, comédie en 3 actes.

Le PRÉ AUX CLERCS, opéra en trois actes.

#### ANNONCES.

#### E. DEJAER-DEBOEUR, NEGOCIANT,

RUE SOUS LA PETITE TOUR, AU CHAPEAU D'OR, N° 65

A l'honneur de prévenir le public que désirant se retirer des affaires sans tarder et afin d'écouler le restant de ses marchandises d'aunages avec plus de rapidité, il vient de leur faire subir un rabais qui le met à même de pouvoir garantir un avantage sans égal aux personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance.

780

#### VENTE PAR LICITATION

D'UNE

#### MAISON SISE A LIÈGE.

JEUDI 24 DECEMBRE 1835, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier du Sud, rue Mont-Saint Martin à Liège, n° 611, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, à l'adjudication aux enchères en vertu de jugement:

D'une MAISON, située rue Matrognard, sur le Chaffour, n° 503, à Liège, avec cour, pompe etc, tenant d'un côté au sieur Bouwens et d'autre au sieur Rousseau.

S'adresser au dit notaire. 807

Demain jeudi, 17 décembre et jours suivans,

#### CONTINUATION

DE LA

#### VENTE DE MEUBLES

A la maison neuve à porte cochère, place de la Comédie, à Liège. 811

JEUDI 24 de ce mois, à 10 heures, le notaire PAQUE, procédera pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons de l'Est et Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la vente aux enchères publiques.

#### D'UNE BONNE MAISON AVEC COUR,

sise à Liège, rue des Tanneurs, n° 44 joignant aux enfans Chefnay, à la rue Madelaine et au rivage; aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire. 810

On DEMANDE des TYPOGRAPHES. S'adresser au Bureau de cette Feuille.

#### VENTE PAR LICITATION

D'UNE

#### MAISON ET BIENS,

Sis en la commune d'Ans et-Glain.

Le lundi 28 décembre 1835, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'Ouest, rue Mont St. Martin, à Liège, n° 611, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, à ce commis, par jugement, à l'adjudication aux enchères, des immeubles ci-après désignés:

1<sup>o</sup> Une maison n° 199, avec pièce, étable, grenier et cave, plus 11 perches 83 aunes carrées, ou 2 verges grandes 14 petites de jardin potager, attenant à ladite maison, le tout situé en lieu dit: « Ster » et joignant d'un côté aux enfans de Martin Boyv et d'autre à M. Wasseige-Notent.

2<sup>o</sup> Un verger sis au même lieu, contenant 25 perches 94 aunes, ou 5 verges grandes 19 petites; tenant d'un côté auxdits enfans Boyv et d'autre à M. Hubin, fils.

3<sup>o</sup> Et une pièce de jardin potager, sise au même lieu, contenant 15 perches 79 aunes carrées, ou 3 verges grandes, 12 petites, joignant d'un côté à M. Hubin, père, et d'autre aux enfans Palau.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit Maître PARMENTIER. 809

On fait savoir qu'à la VENTE aux enchères qui a eu lieu devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville de Liège, le neuf de ce mois, les TROIS MAISONS avec leurs jardins situés à Wez, commune de Grivegnée, portées au cadastre sous les n° 1372, 1375 et 1375 bis, section C, ont été ENCHERIES et ADJUGÉES en un seul lot, au prix de 12,900 frs., outre les autres charges de l'enchère.

Que le vendeur usant du pouvoir qu'il s'était réservé par acte du surlendemain devant M<sup>e</sup> BOULANGER, notaire, infirmé l'adjudication.

En conséquence elles seront réexposées en vente aux enchères, en un seul lot, devant ledit juge de paix, en son bureau rue Mont Saint Martin n° 614, à Liège, par le ministère du notaire BOULANGER, le LUNDI VINGT UN DECEMBRE 1835, à deux heures après-midi, sur la mise à prix de 13,400 francs, outre les autres conditions résultant du cahier de charges, dont on peut prendre connaissance au bureau de la justice de paix et en l'étude du notaire.

Si l'adjudication a lieu, elle sera définitive et sans surenchère ni réserve d'infirmité. 628

**VENTE CONSIDÉRABLE  
DE  
HAUTE FUTAIE.**

Le LUNDI 21 DÉCEMBRE 1835 et jours suivants, à dix heures du matin, M. le comte Léopold de Lannoy de Clerveaux, fera VENDRE par le ministère et à la recette de M. THONON notaire, à la Neuville en Condroz, une très grande quantité de très beaux Chênes propres à tout usage, Hêtres, Bois blancs, Sapins, etc., croissant dans sa propriété de ladite Neuville. 796  
A CRÉDIT.

LUNDI, 28 DÉCEMBRE 1835, à 2 heures, le notaire ADAMS vendra aux enchères en son étude, derrière St. Paul, une MAISON avec terrain à côté, propre à bâtir, cour et grand jardin par derrière, sise à Liège, rue St. Remy, cotée 507, aux conditions à voir chez ledit notaire. 759

**VENTE D'IMMEUBLES.**

Le LUNDI 21 DÉCEMBRE 1835, à une heure précise de l'après-dînée, au domicile de M. Loubienne, aubergiste à Visé, on VENDRA aux enchères publiques,

**LES SEPT PIÈCES DE TERRE,**

Situées dans les communes de Bombye et Mortoux, dont l'adjudication déjà annoncée pour le premier octobre dernier, a dû être postposée. Ces terres, de bonne qualité, sont ensemble d'une contenance de 280 perches ou ancienne mesure 3 bonniers 6 verges 1/2. — Toutes facilités pour le paiement. S'adresser au notaire LEROUX, à Visé, pour plus amples renseignements. 777

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

FR. GHAYE-MASSON, fabricant de CHAPEAUX, ci-devant rue St. Séverin, demeure actuellement Chaussée des Prés, Outre-Meuse, à l'enseigne de la Main Bleue, n° 1275. Il vient de recevoir un BEL ASSORTIMENT de chapeaux en feutre et soie, mode d'hiver. Au même n°, il y a 3 beaux QUARTIERS garnis ou non à LOUER. 703

A LOUER pour occuper au 15 décembre courant, UNE BELLE MAISON avec cours, jardin, écurie, etc., rue d'Amay, n° 653. S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire. 808

PLUSIEURS APPARTEMENTS à LOUER n° 971, quai du Pont des Arches. 719

Une SERVANTE peut se présenter faubourg St-Gilles n° 276

**AVIS.**

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1825, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont à Liège, le 28 décembre courant, à dix heures du matin. A Liège, le 9 décembre 1835. Baron VANDENSTEEN.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE**

**BIBLIOTHÈQUES GRATUITES AUX ABONNÉS.**  
UN GAGNANT SUR 40 ABONNÉS. 100 bibliothèques. de 250, 200, 100, 50, 25 francs. à tirer au sort entre les 4,000 1<sup>ers</sup> ABONNÉS, à la troisième année, commençant AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1836.

Les parents profiteront de ce précieux avantage pour composer la bibliothèque de leurs enfants des deux sexes, en les abonnant de préférence au *Journal de la Jeunesse Courrier des Enfants*, l'un des plus beaux et des plus utiles recueils qu'ils puissent leur offrir. Chaque abonnement donne droit à un n° d'ordre qui est inscrit sur la bande.

Toute la correspondance doit être affranchie. On ne reçoit les abonnements que pour un an et payés d'avance.

Religion, Morale, Histoire, Géographie, Voyages; Mœurs, Littérature, Beaux-Arts, Musique, Poésie, Gymnastique, Nouvelles, Contes, Fables, Enigmes.

**UTILE DULCI**

Revue des journaux, livres publications de la jeunesse des deux sexes. Chronique mensuelle. Concours et prix mensuels décernés par les illustrations contemporaines.

**EXTRAIT de L'ACTE DE SOCIÉTÉ.**

LE CAPITAL SOCIAL EST DE 100,000 FRANCS, représenté par 200 ACTIONS de 500 fr., dont 100 seulement étant placées donnent droit à 1 centième DE LA PROPRIÉTÉ ET DES BÉNÉFICES.

La Société est en commandite, et les actionnaires ne sont soumis à aucun appel de fonds. Le gérant fournit un cautionnement. Les dépenses sont faites au comptant. Tous les six mois il y a réunion pour le partage des bénéfices et le tirage des bibliothèques. L'acte est fait de manière à garantir à tous leurs intérêts et leurs droits.

On trouve au bureau les deux premières années du Journal de la Jeunesse, faisant chacune un beau vol. de 10 f. franc de port.

**COURRIER DES ENFANS, MENTOR DES DEUX SEXES.**

PUBLICATION DE LUXE, AVEC DESSINS, GRAVURES, PORTRAITS, VIGNETTES ET MUSIQUE.

Ce journal qui convient à tous les âges, bien qu'il soit spécialement dédié à la jeunesse, joint à un rare mérite de rédaction, le meilleur goût littéraire et les principes de morale les plus purs. Point de recueil plus riche et plus varié, plus instructif et plus intéressant. Il paraît le premier de chaque mois en 40 pages grand in-8°, papier vélin satiné.

12 FR. PAR AN franc de port pour toute la Belgique.

PARIS 22, PASSAGE DAUPHINE. BRUXELLES, A la LIBRAIRIE MODERNE, Montagne de la Cour, n. 2; à son dépôt, rue de l'Évêque, n. 40.

TROISIÈME ANNÉE 1836. A DATER DU 1<sup>er</sup> JANVIER.

CETTE SOUSCRIPTION CONCOURT AUX PRIMES DE 500, 300, ET 200 FRANCS FONDÉES PAR LA LIBRAIRIE MODERNE, A BRUXELLES.

**BOURSES.**

**PARIS, LE 12 DÉCEMBRE.**

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant	108 00	108 40
fin courant	00 00	108 20
Trois pour cent, comptant	78 90	78 85
fin courant	00 00	79 00
Naples. Cert. Falc. compt.	96 50	96 50
un courant	00 00	96 65
Espagne. Empr. Guebh. compt.	00 00	35 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt.	35 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
3 p. c. compt.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Cortès, compt.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès	23 00	23 00
Dette différée	17 3/8	17 3/8
Emprunt Ardoin	46 1/8	45 7/8
Rome. Rs. 5 p. c. comp.	101 1/4	101 3/8
fin courant	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	101 1/3	000 00
fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique	113 1/2	114 00

**LONDRES, LE 12 DÉCEMBRE.**

3 p. c. consolidés	91 3/8	Escompte	00 00
Belg. em 1832 C. D.	99 1/2	Différées	22 3/8
Holl. dette active	54 3/4	Passives	43 1/4
Id. 5 p. c.	000 00	Russie	108 1/4
Portugais 5 p. c.	84 00	Bésil, emp. 1824	84 00
Id. 3 p. c.	54 00	Mexicains, 5 p. c.	39 00
Espagne cortès	44 1/2	Colomb	00 00

**VIENNE, LE 5 DÉCEMBRE.**

Métalliques, 101 5/8. — Actions de la banque 1379 0/0.

**AMSTERDAM, LE 14 DÉCEMBRE.**

Dette active	54 3/8	Rente française	80 1/4
différée	4 23 1/2	Métalliques	98 1/4
Billet de change	24 3/4	Russie, H. et C.	104 1/8
Syndic. d'amor.	94 3/8	Esp. rente perp.	47 5/8
3 1/2	78 3/8	Naples falcon net.	00 00
Soc. de comm.	123 5/8	Bresiliens	85 1/8

**ANVERS, LE 15 DÉCEMBRE.**

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam	3 1/4 perte P		
Rotterdam	3 1/4 0/0 perte P		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100.	fl. 47 1/4	fl. 46 15/16 P	46 13/16 P
Lond. p <sup>r</sup> Estr.	12 1/4 1/4	A fl. 42 04 1/4	P 35 P
Hamb. p <sup>r</sup> 40 MB	35 5/16	A 35 1/8	
Bruxelles	1 1/4 0/0 p.		
Gand			

**FONDS PUBLICS.**

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS			BRÉSIL		148
Dette act.	5	104 3/4	E. à L. 1824	5	85
différ.		43	ESPAGNE	5	
BELGIQUE.			B Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	100 1/8	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834.		475 47 7/8 1/4 P
Ac de la B.			Dette diff.		00 00 P
HOLLANDE.	2 1/2		Cortès à P		
Dette act.	4 1/2		à L.		
Rte remb.	2 1/2	99 0/0	dito Coup		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	101 1/4	Cert. Falc.	5	91 3/4
Lots fl. 100.		260 00	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	4	422	Levée 1832	5	101
fl. 500.	4	706	à An. 1834	5	97 1/2
POLOGNE.					
Lots fl. 300		124 et			

**BRUXELLES, LE 15 DÉCEMBRE.**

Em. R. finct.	100 00	Losr. av. comp.	00 00
pri. moi.	000 00 A	inscrip.	98 00 P
Dette active.	53 3/8 P	Métalliques	101 7/8 P
E. de 1832.	99 1/2 A	Naples.	00 00 P
Act. Soc. Gén.	840 00 P	Rome.	100 1/2 A
S. de c. de cvv.	140 00 P	Bres. Rothsc.	85 00 P
Banq. de Belg.	115 00 P	E. Ar. 1835.	47 1/4
S. du c. de S. O.	108 00 P	Empr. Guebh.	000 00
S. Hauts-Fourn.	115 00 P	P. à Amst.	00 00
Wasmé-Hornu.	105 00 P	Fin cour.	00 00
Banq. fone	95 00 P	D. différée.	17 1/4
S. du Cha. Flenu.	106 00 A	Id. 1835.	24 00
Sclessin.	105 00 N	Cortès à Par.	00 00
Société nationale.	113 3/4 P	à Londr.	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	00 00 P	Coup. Cortès.	00 00
Levant de Flenu.	105 00 P	CHANGES	
Charb. d'Ougrée.	105 00 P	Amsterdam.	00 00
Sars Lon-champs.	407 P	Londres et	00 00
Dette act. H. L.	54 00 P	2 mois.	00 00
Syndi. d'amorti.	00 00	Paris.	00 00

**ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 13 DÉCEMBRE.**

Le brick anglais Jones, c. Wilson, v. de Londres, ch. de café, tabac et thé.  
Le smack belge Victoire, c. Boey, v. de Dunkerke, ch. de stockvisch, etc.  
Le smack belge Joanna, c. Lento, v. de Bremen, ch. de sucre et plomb.  
Le smack belge Espérance, c. Saey, v. de Bremen, ch. de sucre.  
Le smack belge Vr. Anna, c. Cuyt, v. de Bremen, ch. de sucre.  
Le smack belge 4 Gebroeders, c. de Kleyn, v. de Bremen, ch. de sucre et meubles.  
Le smack belge 2 Gebroeders, c. Dewestelinks, v. de Bremen, ch. de sucre.  
Le koff oldenbourgeois Anna Margareth, c. Brommen, v. de Bremen, ch. de sucre.

H. Lignac imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.